

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
n° 103 (1^{er} juillet au 30 septembre 2006)

Arrêté de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

**Arrêté portant délégation de signature du directeur
régional de la protection judiciaire de la jeunesse de
Bretagne - Pays de Loire**

DPJJ 2006 CAB/02-10-2006

NOR : *JUSF0650132A*

Le directeur régional de la Protection judiciaire de la jeunesse de Bretagne – Pays de Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2005 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion de personnels des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2005 portant nomination de M. Jean-Pierre VALENTIN, directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Bretagne – Pays-de-Loire;

Vu l'arrêté du 23 juin 2004 portant nomination de M. Christian BELBEOC'H, directeur régional adjoint ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2005 portant nomination de M. Denis FEUILLARD, directeur départemental du département des Côtes d'Armor ;

Vu l'arrêté 29 août 2001 portant nomination de M. Claude LETRIVIDIC, directeur départemental du département du Finistère ;

Vu l'arrêté 2 mars 2006 portant nomination de Mme Danièle MOUZAN, directrice départementale de l'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté 10 août 2006 portant nomination de M. Yves DUMEZ, directeur départemental du département de Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté 31 octobre 2002 portant nomination de M. Gérard SEILLE, directeur départemental du département du Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté 10 août 2006 portant nomination de Mme Marie-Paule MARIN, directrice départementale du département de la Mayenne ;

Vu l'arrêté 16 juin 2006 portant nomination de M. Hervé DUPLÉNNE, directeur départemental du département du Morbihan ;

Vu l'arrêté 19 septembre 2002 portant nomination de M. Antoine TALEYRACH, directeur départemental du département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté 15 décembre 2006 portant nomination de Jean-Michel BOULEGUE, directeur départemental du département de la Vendée ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2004 portant nomination de Mme Bernadette DERBOIS, attachée à la direction régionale ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Christian Belbeoc'h, directeur régional adjoint de la région Bretagne - Pays-de-Loire pour les actes qui concernent :

1°. Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi des congés de paternité, l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, l'imputabilité au service des maladies et accidents, la validation des services pour la retraite, les cumuls d'activités, autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical.

2°. Pour les agents non titulaires :

Le recrutement, l'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, l'imputabilité au service des maladies et accidents, les autorisations d'absence.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Bernadette DERBOIS, attachée à la direction régionale de Bretagne Pays-de-Loire pour les actes qui concernent :

1°. Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, la validation des services pour la retraite.

2°. Pour les agents non titulaires :

Le recrutement, l'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

M. Denis Feuillard, directeur départemental des Côtes d'Armor ;
M. Claude Letrividic, directeur départemental du Finistère ;
Mme Danièle Mouazan, directrice départementale de l'Ille-et-Vilaine ;
M. Yves Dumez, directeur départemental de Loire-Atlantique ;
M. Gérard Seillé, directeur départemental de Maine-et-Loire ;
Mme Marie-Paule Marin, directrice départementale de la Mayenne ;
M. Hervé Duplenne, directeur départemental du Morbihan ;
M. Antoine Taleyrach, directeur départemental de la Sarthe ;
M. Jean-Michel Boulègue, directeur départemental de la Vendée

pour les actes qui concernent l'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne temps, l'octroi ou le renouvellement des congés de maladie ordinaires, et les autorisations d'absences des personnels titulaires et stagiaires ainsi que des personnels non titulaires.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux du service délégataire.

Fait à Rennes, le 2 octobre 2006

Le directeur régional

Jean-Pierre Valentin